



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Travaux de test réseaux – Rue de Vandoncourt – rue de la Fonderie – rue Viette – rue de la Pâle – rue des Prés – RD38E2 – rue du Bannot – Ets ENSIO - ARR 2023-03-23-25-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise ENSIO, 01, boulevard de Mantes (78410) AUBERGENVILLE

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de test de réseau avant tirage de câbles fibre optique dans les conduites et chambres Orange existantes.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de tirage de câble Fibre optique dans les conduites et chambres orange existantes, pour le compte de Silice Fusion auront lieu à SELONCOURT dans les rues de Vandoncourt, rue de la Fonderie, rue Viette, rue de la Pâle, Rue des Prés, RD38E2, rue du Bannot. Ces travaux s'effectueront en chantier mobile se dérouleront à partir du 17 avril 2023 pour une durée de 32 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. Un alternat manuel sera mis en place. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Les dépassements seront interdits à tous véhicules sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ENSIO chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 23 mars 2023

Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie

et à la circulation


